



Mairie de VAILLY-SUR-SAULDRE

INFORMATION AUX PATIENTS DU DOCTEUR DANANCHER

PROCEDURE POUR LE RETRAIT D'UN DOSSIER MEDICAL

- Vous devez adresser un courrier au cabinet du Docteur Danancher dans lequel vous demandez le retrait de votre dossier médical.
- Votre dossier ne sera remis que sur présentation d'une pièce d'identité.
- Une procuration peut être faite sur demande écrite. La pièce d'identité du demandeur ainsi que de la personne mandatée seront exigées.

Une permanence sera organisée au cabinet les :

Vendredi 17 septembre de 9h00 à 12h00

pour les patients dont le nom de famille commence
par **les lettres de A à N**

Mercredi 22 septembre de 9h00 à 12h00

pour les patients dont le nom de famille commence
par **les lettres de A à R**

Vendredi 24 septembre de 9h00 à 12h00

pour les patients dont le nom de famille commence
par **les lettres de A à Z**

Merci de respecter cette procédure.